# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet RECY BTP ESCAUTPONT sur la commune principale de l'AIOT Chemin du petit marais 59278 ESCAUTPONT.

La référence de votre dossier est A-3-UNZNM77GP et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/07/2023 à 20h40 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

#### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

## Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <a href="https://aida.ineris.fr/">https://aida.ineris.fr/</a>

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

#### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

#### Personne morale

N° SIRET 39423130200032

Raison sociale RECY BTP

Forme juridique SAS, société par actions simplifiée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

#### Adresse en France

#### **4 RUE FRANCOIS MITTERAND**

#### **59252 MARQUETTE EN OSTREVANT**

### Signataire

Qualité : Directeur

#### Référent

Fonction: Assistant de direction

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : RECY BTP ESCAUTPONT

Description des activités :

La plateforme de recyclage d'Escaupont accueille principalement une activité de tri, criblage et concassage de produits inerte issus des chantiers du BTP et de la démolition. L'activité est basée sur un modèle de recyclage visant à obtenir les taux de valorisation matière optimum, en séparant les fractions granulométriques afin de les adapter au marché de revente de produits recyclés. En complément, la plateforme est en capacité de traiter des petits lots de sédiments issus des chantiers afin de pouvoir les valoriser in fine. L'objectif des nouvelles rubriques soumises à déclaration est de s'adapter à la demande des communes avoisinantes pour réaliser le transit de certains déchets tout en réduisant au maximum la distances parcourues par les camions de collecte et ainsi réduire les émissions de CO2, en parallèle les orientations prises par les éco organismes demandent à recevoir un panel de déchets pré triés ou a trier plus large (exemple de VALOBAT), pour ce faire le site à besoin d'intégrer le transit de déchets verts, de bois et de DIB pour satisfaire à ces exigences. La configuration du site a été revue pour accepter les nouveaux produits et les gérer en ilots distincts, cette gestion s'effectuera sur une nouvelle dalle béton qui permettra de récupérer les eaux pluviales et les traiter afin d'assurer un rejet conforme au milieu. La gestion des eaux a été redimensionnée afin d'intégrer les nouvelles surfaces, avec ajout d'un bassin tampon, décantation des eaux et passage en séparateur hydrocarbure. Les équipements mis en place permettent également la gestion des eaux d'incendie en cas de sinistre. Le projet ne nécessite pas de démolition ni de permis de construire

## Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : OUI

Une installation classée relevant du régime de déclaration : OUI

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : OUI

## 4 - Localisation

#### Localisation de l'installation

Z A les Bruille

Chemin du petit marais

**59278 ESCAUTPONT** 

X:740609

Y:7034766

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m

- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

## Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? NON

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2714	2714-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Volume susceptible d'être présent 600 m3	D	180m3 Plastique, 60m3 de carton et 360m3 de Bois A
2716	2716-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	Volume susceptible d'être présent 950 m3	DC	360 m3 de bois B, 180m3 de DIB, 360m3 de Déchet Vert et 50 m3 de boue de STEP
2713	2713-2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	Surface de transit 100 m2	D	Pour les métaux
2718	2718-2	Transit, regroupement ou tri de déchet dangereux	Quantité susceptible d'être présente 0.9 t	DC	Caisse palette pour embalage souillés et batteries

## 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? OUI

Réseau public de distribution d'eau OUI

Volume maximum annuel (en m3) 300

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? OUI

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Eaux de ruissellement pluviales, celle-ci seront issus du ruissellement sur la plate forme, elles sont collectées dans un bassin tampon de 500 m3, celui-ci est raccordé à un bassin de décantation avant passage dans un séparateur hydrocarbure. Les eaux traitées repartent dans le réseau communal de la commune d'Escaupont

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? OUI

Traitement:

Décantation et passage en séparateur hydrocarbures

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : 6000

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

La décantation a été prévu afin de garantir le niveau de rejet en MES et réguler le débit rejeté vers le séparateur et donc vers le milieu

Est-il prévu un épandage ? NON

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? NON

#### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets sont triés sur site et éliminés vers les filières agrées pouvant les recevoir

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Précisez : dispositif de pompage au canal N°REV02 de l'Escaut validé avec le SDIS

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

## Actuellement pompage au canal et Extincteurs

#### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

## Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

#### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l' instruction			
Dossier d'Enregistrement rubriques 2515-1 et	26/08/2015	DREAL			
1517	20/00/2013	DINLAL			
Déclaration rubrique 2791	15/09/2016	DREAL			
L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la					
preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)					

# 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

## PLAN-DE-LOCALISATION-RECYBTP-ESCAUTPONT.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

## PLAN-PROJET-RECYBTP-ESCAUPONT.pdf